

**UNION DES CONFEDERATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES EMPLOYEURS  
D'EUROPE**

**CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS**

**CENTRE EUROPEEN DES ENTREPRISES A PARTICIPATION PUBLIQUE ET  
DES ENTREPRISES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL**

s/5.1./forumF

**Déclaration conjointe des partenaires sociaux au forum du 15 juin 2000**

**1. La nouvelle dynamique de Lisbonne**

Le Sommet de Lisbonne a créé une nouvelle dynamique en se fixant comme objectif stratégique de faire de l'Union européenne un espace économique compétitif, fondé sur l'innovation, la connaissance et la cohésion sociale, capable d'aborder les changements nécessaires «d'une manière conforme à ses valeurs et à sa conception de la société et dans la perspective du prochain élargissement».

La CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME soutiennent l'objectif du sommet européen de Lisbonne de renforcer la coordination et les synergies entre les processus de Luxembourg, de Cardiff et de Cologne afin d'améliorer la croissance et d'aboutir au plein emploi par une bonne coordination des politiques économiques, un meilleur fonctionnement du marché du travail et la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires. Ces efforts de coordination et de synergie devront également viser une meilleure implication des partenaires sociaux et une rationalisation des procédures de consultation.

Les partenaires sociaux européens réaffirment leur volonté de contribuer à la réussite de cette stratégie dans le cadre de leurs propres responsabilités et soulignent l'importance du dialogue social comme élément indispensable pour gérer les changements nécessaires.

**2. Le cadre macro-économique**

L'économie européenne entre actuellement dans ce qui pourrait – et devrait – être une période de croissance prolongée, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. Les fondamentaux (excédent extérieur, niveau élevé d'investissement, baisse des coûts unitaires réels du travail, progrès vers des budgets en équilibre, taux très faibles d'inflation) sont forts. Pourtant, ils ne se reflètent pas encore bien dans le taux de change actuel euro/dollar, ce qui entraîne un risque d'importation d'une certaine inflation dans le système européen. Cependant, la CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP sont confiants que la BCE pourra accomplir sa mission première de maintien de la stabilité sans compromettre la reprise. Les autorités budgétaires doivent se montrer résolues à assurer les conditions de poursuite de la croissance, sur la base des grandes orientations de politique économique et des conclusions de Lisbonne. Comme le sommet l'a souligné, «il y a lieu de saisir la chance qu'offre la croissance pour s'employer davantage à assainir les finances publiques et pour en améliorer la qualité et la viabilité».

### **3. Les réformes structurelles**

Il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles des marchés des produits et des capitaux au sein du marché intérieur. Les partenaires sociaux soulignent comme les conclusions de Lisbonne «qu'il est essentiel, dans le cadre du marché intérieur et d'une économie de la connaissance, de tenir pleinement compte des dispositions du traité relatives aux services d'intérêt économique général et aux entreprises chargées de la gestion de ces services».

Le processus de Cardiff ne fait l'objet que d'un rapport annuel sans suivi systématique pour mesurer les progrès réalisés et sans associer les partenaires sociaux de manière appropriée. Le suivi du processus de Cardiff doit être intégré dans la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

Pour leur part, les partenaires sociaux affirment leur détermination, dans leurs sphères de compétences et collectivement si nécessaire, à poursuivre les politiques de relations industrielles et de réformes des marchés du travail qui contribuent au processus de réforme.

L'innovation et la capacité de recherche de l'Union doivent être développées avec pour objectif de consacrer 3% du PIB à la recherche. L'Europe doit devenir un lieu plus attractif pour tous ceux et celles dont les compétences (scientifiques, chercheurs, ingénieurs, informaticiens, etc.) sont nécessaires dans une économie fondée sur l'innovation pour éviter qu'ils ou elles ne quittent l'Europe. Cette politique de l'innovation et de la recherche doit également être accompagnée d'une politique efficace d'éducation, de formation professionnelle initiale et de formation tout au long de la vie.

### **4. La contribution des partenaires sociaux à la stratégie européenne pour l'emploi**

#### **4.1. Renforcer le dialogue macro-économique**

Le processus de Cologne a donné un élan utile, mais il importera de veiller à ce que les discussions soient interactives et de prévoir une représentation et une participation accrues des ministres des finances. Il devient clair également que le dialogue doit englober les liens entre les politiques macro-économiques et structurelles.

#### **4.2. Améliorer le fonctionnement du marché du travail par des politiques actives en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale**

##### **- L'ouverture d'une négociation sur le travail intérimaire**

Pour contribuer à la stratégie européenne pour l'emploi, renforcée lors du dernier sommet de Lisbonne, et dans la suite des accords-cadres européens déjà conclus sur le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée, les partenaires sociaux ont décidé d'engager des négociations sur le thème du travail intérimaire.

##### **- Action des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'emploi (PAN)**

La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP appellent les Etats membres à une bonne implication des partenaires sociaux nationaux dans l'élaboration et l'évaluation des PAN et, lorsque c'est approprié, dans leur mise en œuvre.

La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP finalisent actuellement un rapport qui présente des pratiques exemplaires des partenaires sociaux contribuant à la mise en œuvre des quatre piliers des lignes directrices pour l'emploi. Ce rapport devrait permettre de tirer des enseignements pour les futures lignes directrices.

- Développer la formation tout au long de la vie

Les mutations technologiques et les innovations dans le cadre de la nouvelle société de la connaissance et de l'innovation donnent une dimension nouvelle à la formation professionnelle tout au long de la vie comme un investissement indispensable au maintien et au développement des compétences et qualifications nécessaires à l'entreprise et aux travailleurs(es), ainsi qu'à leur reconnaissance. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre les entreprises, les travailleurs et les pouvoirs publics. Reconnaissant le rôle essentiel des partenaires sociaux dans ce domaine, la CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME ont mis en place un groupe de travail afin d'identifier les moyens de promouvoir l'accès à la formation tout au long de la vie et le développement des compétences de tous et toutes.

- Télétravail

Les partenaires sociaux ont entamé une réflexion sur le télétravail pour mieux cerner la notion de télétravail, répertorier les questions à traiter, et évaluer leur dimension transfrontalière.

- Observatoire des mutations

Suite à la recommandation du «rapport Gyllenhammar» de mettre en place un Observatoire Européen des changements industriels comme «un centre de ressources de données économiques et d'études prospectives concernant les développements économiques, financiers, technologiques, territoriaux et sociaux au sein de l'Union européenne», les partenaires sociaux ont été consultés par la Commission sur l'établissement d'un tel centre de ressources. Dans ce sens, la CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP préparent une contribution conjointe concernant les missions, le champ d'activité et le fonctionnement d'un tel centre pour qu'il soit utile et efficace.

### **4.3. La protection sociale au cœur du partenariat**

Les partenaires sociaux expriment leur soutien à la stratégie concertée proposée par la Commission et demandent à être fortement impliqués dans les travaux du nouveau Comité de la protection sociale par une procédure qui permette une audition plénière de tout le comité avec des représentants des partenaires sociaux des 15 Etats membres au stade initial du processus, une information et une consultation systématique d'une délégation des partenaires sociaux par une délégation du comité après chaque réunion de celui-ci et une audition plénière avec tout le comité sur le projet de rapport final.

## **5. Préparer l'élargissement**

La conférence de Varsovie de mars 1999 sur l'élargissement de l'Union européenne a mis en relief le rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de l'acquis communautaire et le besoin de préparer l'intégration des partenaires sociaux des pays candidats dans le dialogue social européen. La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP ont lancé une étude conjointe sur «le dialogue social et la concertation tripartite dans les pays candidats: bilan et perspectives».

Les résultats de l'étude seront discutés lors d'une nouvelle conférence des partenaires sociaux sur l'élargissement de l'Union.

La CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP souhaitent une participation d'observateurs des partenaires sociaux des pays candidats dans les instances communautaires de dialogue et de concertation sociale.

\* \* \*